

**Motion votée à l'unanimité par le conseil d'administration
de l'université de Tours sur le projet de masterisation**

Le Conseil d'Administration de l'Université François-Rabelais de Tours condamne les propositions des ministères. Celles-ci ne permettent pas d'assurer une formation de qualité pour les futurs enseignants, ni de mettre en place des masters qui répondent aux critères de qualité communs à tous les masters depuis le LMD.

L'Université de Tours rappelle son engagement à préparer les étudiants aux métiers de l'enseignement et aux concours qui y mènent, en partenariat avec l'IUFM de l'Académie et en collaboration avec l'Université d'Orléans.

La mastérisation de la formation des futurs enseignants nécessite un cadre qui permette l'acquisition des savoirs disciplinaires, associée à une formation à la recherche, et des compétences professionnelles tant théoriques que pratiques (stages obligatoires en responsabilité et encadrés).

L'Université de Tours constate qu'une telle mastérisation ne peut être mise en place tant que deux verrous ne sont pas levés : la place des concours dans l'année de M2 et le caractère obligatoire des stages au cours du master pour les futurs candidats aux concours.

L'Université de Tours exige des ministères les modifications qu'impose la nécessité de doter la Nation d'enseignants de grande qualité.